

M. LEGER: J'aimerais à appeler de nouveau l'attention du Gouvernement sur les salaires des gardiens de phares. Lors de la dernière session, j'ai attiré l'attention du ministre de la Marine sur cette question, surtout en ce qui a trait aux employés qui ne travaillent qu'une partie de l'année, et on nous a dit que les \$60,000 qui étaient votés serviraient à augmenter leurs salaires. Je comprends que leur salaire a été augmenté de \$10 à \$20 par an, une très faible augmentation. En vertu de la nouvelle classification du service civil, les salaires courent de \$110 à \$270. Le gardien de phare qui recevait \$250 en 1910 a vu son salaire augmenté de \$20, ce qui porte son salaire à \$270. Dans d'autres catégories, les augmentations ont été plus importantes et, étant donné le fait que les salaires de ces hommes sont très peu élevés et que les juges ont demandé une augmentation de traitement à cause de l'augmentation du coût de la vie, ces hommes ont lieu de protester. Dans le cas qui nous occupe, nous avons une vaste catégorie de serviteurs publics accomplissant des devoirs qui leur font honneur et, en leur nom, et me plaçant au point de vue raisonnable, je fais appel au Gouvernement pour qu'il montre plus de considération à leur égard et qu'il donne à ces employés qui travaillent bien une compensation suffisante pour leur permettre de vivre convenablement et de supporter leurs familles.

J'espère donc que le Gouvernement étudiera cette question et que l'on rendra justice aux gardiens de phares canadiens en augmentant leur salaire suffisamment pour qu'ils en obtiennent leur subsistance, au moins pour le temps qu'ils sont employés.

M. EDWARDS: Nous n'avons qu'un petit nombre de gardiens de phares dans ma région, mais il y en a quelques-uns; et je pense depuis longtemps que ces hommes n'ont pas été traités comme ils auraient dû l'être, en fait de salaire. Je ne me lève donc qu'afin d'appuyer en général les remarques de mon honorable ami préopinant.

M. d'ANJOU (texte): Monsieur le président, je voudrais dire quelques mots pour appuyer la demande que vient de faire l'honorable député de Kent (M. Léger). L'honorable ministre de la Marine a parlé d'une augmentation de cet item, augmentation qui serait due à la classification du service civil, je désire attirer spécialement l'attention de l'honorable ministre sur la nécessité qu'il y aurait d'augmenter le salaire des gardiens de phares.

Monsieur le président, il n'y a pas, dans le service civil, une classe qui, à mon avis, est moins rémunérée que les gardiens de phares. Les augmentations qui ont été accordées n'ont pas été absolument considérables dans son département depuis que nous avons à souffrir du coût élevé de la vie. La plupart des gardiens de phares, s'ils n'avaient pas de familles nombreuses, des garçons en état de travailler pour leur venir en aide, ne pourraient certainement pas vivre convenablement. J'espère, monsieur le président, que l'honorable ministre de la Marine prendra ma demande en considération et qu'il verra à ce que les services de ces gardiens de phares ne soient pas méconnus.

M. CASGRAIN: Monsieur le président, je veux joindre mon humble voix à celle de l'honorable député de Rimouski (M. d'Anjou), au sujet d'une augmentation de salaires en faveur des gardiens de phares. Il y en a beaucoup dans le comté de Charlevoix-Montmorency. Il me semble que le Gouvernement ne devrait pas hésiter à accorder une petite augmentation à ces pauvres gardiens de phares qui ont tant à souffrir l'hiver et le printemps.

Monsieur le président, permettez-moi aussi de demander à l'honorable ministre de la Marine de bien vouloir s'occuper un peu de cet endroit, dans mon comté, qu'on appelle la rivière Saint-François. Je lui ai demandé de placer là un brise-glace, afin de pouvoir donner un accès plus facile au port. Maintenant, cette place est dans une baie et il est difficile d'y arriver. Aussi est-on obligé d'y maintenir à grands frais des lumières l'automne et le printemps. Je demanderais au Gouvernement s'il n'y aurait pas moyen d'installer un phare à cet endroit. Si un phare était placé là, ce qui ne coûterait pas très cher, je crois que le Gouvernement sera peut-être satisfait.

Monsieur le président, je ne veux pas faire d'obstruction, ce n'est plus le temps, mais je dis que si le Gouvernement voulait se rendre à la demande que je lui fais, je suis certain que l'établissement de ce phare serait un acte de bonne administration de la part du Gouvernement et qui serait à l'avantage du comté de Charlevoix-Montmorency que j'ai l'honneur de représenter.

L'hon. M. BALLANTYNE: J'ai écouté en toute sympathie ce que les honorables députés ont dit au sujet des salaires peu élevés que reçoivent les gardiens de phares. La question du classement de ces derniers est entre les mains de la commission du